

Compte rendu de séance

Séance du 25 Mai 2020

L'an 2020 et le 25 Mai à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle Ouessant sous la présidence de BEVIÈRE Jean-Noël, Maire.

Présents : M. BEVIÈRE Jean-Noël, Maire, Mmes : GILBERT Marie-Line, LE BIHAN Christine, PORIEL Isabelle, SALMON Aurore, SOCKATH Monique, MM : BASLÉ Denis, BICHET Gérard, BLOT Frédéric, BROSSAULT Christophe, CAILLEAU Claude, CATHELIN Philippe, CORBEL Jean-Yves, DODARD Christophe, FRIN Joël, GEFFRAULT Pierre, LAMY Serge, MARZIN Gilles, SABIN Mickaël

Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : BAYON Hélène à M. CAILLEAU Claude, CRUBLET Marie-Christine à M. BROSSAULT Christophe, DEREPPER Maëlle à M. BASLÉ Denis, DUFEU DIARD Hélène à M. CORBEL Jean-Yves, HURIAU-FADIER Angélique à M. BROSSAULT Christophe, M. BLANDEAU Kevin à M. CORBEL Jean-Yves

Absent(s) : MM : BLOT Lionel, PASQUET Olivier

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 27
- Présents : 19

Date de la convocation : 19/05/2020

Date d'affichage : 27/05/2020

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture de Rennes

Le : 27/05/2020

Et publication ou notification

Du : 27/05/2020

A été nommé(e) secrétaire : M. BLOT Frédéric

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

2020-028	Soutien exceptionnel aux commerces locaux - crise sanitaire - suppression des droits de place et loyers.
2020-029	Subvention à l'association POINT A pour l'organisation d'une action de soutien aux commerçants locaux.
2020-030	Tarifs de l'accueil périscolaire à compter de la rentrée scolaire 2020/2021.

2020-031	Tarifs de la restauration scolaire - année scolaire 2020/2021.
2020-032	Transfert des compétences assainissement et eaux pluviales - Mise à disposition des biens.
2020-033	Constitution d'un groupement de commandes pour une assistance à maîtrise d'ouvrage - marchés assurances.
2020-034	Contractuels de droit public - Accroissement temporaire d'activité lié à la gestion de la crise sanitaire.
	Questions et informations diverses

2020-028 - Soutien exceptionnel aux commerces locaux - crise sanitaire - suppression des droits de place et loyers

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

Par un vote à mains levées, Vote à l'unanimité mains levées (pour : 25 contre : 0 abstentions : 0)

A l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** de supprimer, pour l'année 2020, les droits de place pour les commerçants du marché, les droits de terrasse qui concernent deux cafés et les droits de stationnement pour les ambulanciers ;
- **DECIDE** de supprimer un loyer mensuel pour le commerce qui occupe le local municipal situé 9 rue Alain d'Argentré à Argentré-du-Plessis,
- **DECIDE** de rembourser les arrhes versées pour des réservations de salles pour lesquelles la manifestation a été annulée compte tenu de la crise sanitaire,
- **DECIDE** de rembourser les associations utilisatrices des salles communales au prorata de l'occupation effective de celles-ci.

2020-029 - Subvention à l'association POINT A pour l'organisation d'une action de soutien aux commerçants locaux.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

Par un vote à mains levées, Vote à l'unanimité mains levées (pour : 25 contre : 0 abstentions : 0)

A l'unanimité des membres présents,

- **ATTRIBUE** à l'association Point A une subvention exceptionnelle de 2 000 € pour l'organisation d'une opération de soutien aux commerçants suite au confinement lié à la crise sanitaire.

2020-030 - Tarifs de l'accueil périscolaire à compter de la rentrée scolaire 2020/2021

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

Par un vote à mains levées, Vote à l'unanimité mains levées (pour : 25 contre : 0 abstentions : 0)

A l'unanimité des membres présents,

- **MAINTIENT** les tarifs de la garderie périscolaire applicables à compter du jour de la rentrée scolaire 2020/2021 comme suit :

Tarifs garderie périscolaire 2020/2021	Enfants d'Argentré	Autres communes
Garderie du matin : à partir de 7 h 30	2,53	2,78
Garderie du matin : à partir de 8 h 20	1,97	2.24
Garderie du soir : 16h30 à 17h45	2.53	2,78
Garderie du soir : 16h30 à 18h15	2,78	3.05
Garderie du soir : 16h30 à 18h30	2.89	3.15
Pénalité pour retard	10	10

2020-031 - Tarifs de la restauration scolaire - année scolaire 2020/2021

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Par un vote à mains levées, *Vote à l'unanimité mains levées (pour : 25 contre : 0 abstentions : 0)*

A l'unanimité des membres présents,

- **MAINTIENT** les tarifs de la restauration scolaire, pour l'année scolaire 2020/2021, comme suit :

- 4.20 € pour les enfants d'Argentré du Plessis ou de la Classe d'Intégration Scolaire ;
- 4.65 € pour les enfants non domiciliés sur Argentré du Plessis ;
- 5.25 € pour les repas des adultes ;
- 2.17 € pour les enfants qui apportent leur repas en raison d'allergies alimentaires ou pour des raisons religieuses ;
- Majoration tarifaire forfaitaire applicable pour chaque repas servi sans avoir été réservé au préalable (repas enfant ou adulte) : 1 € (forfait)

2020-032 - Transfert des compétences assainissement et eaux pluviales - Mise à disposition des biens.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Par un vote à mains levées, *Vote à l'unanimité mains levées (pour : 25 contre : 0 abstentions : 0)*

A l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** le principe de mise à disposition des biens meubles et immeubles relatifs à l'exercice des compétences « assainissement et eaux pluviales urbaines ».

- **AUTORISE** le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens liés à la compétence assainissement ainsi que tous les documents relatifs à ce transfert de compétence.

- **AUTORISE** le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens liés à la compétence eaux pluviales ainsi que tous les documents relatifs à ce transfert de compétence.

2020-033 - Constitution d'un groupement de commandes pour une assistance à maîtrise d'ouvrage - marchés assurances

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Par un vote à mains levées, *Vote à l'unanimité mains levées (pour : 25 contre : 0 abstentions : 0)*

A l'unanimité des membres présents,

- **ACCEPTE** le principe de la mise en place d'un groupement de commandes relatif à un audit d'assurance tel que figurant dans la convention de groupement de commandes pour les communes de : Argentré du Plessis (pour la commune et le CCAS), Brielles, Châtillon en Vendelais, Domagné, Gennes sur Seiche, Le Pertre, Taillis, Torcé, et Visseiche.

- **APPROUVE** la désignation de la commune d'Argentré du Plessis comme coordonnateur de ce groupement de commandes,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette décision, notamment la convention de groupement de commandes ci-jointe.

- **DESIGNE** M. Jean-Noël BEVIERE, représentant titulaire, et M. Claude CAILLEAU, représentant suppléant de la commune auprès de la commission d'examen des offres liées à la consultation pour ce marché.

2020-034 - Contractuels de droit public - Accroissement temporaire d'activité lié à la gestion de la crise sanitaire.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Par un vote à mains levées, Vote à l'unanimité mains levées (pour : 25 contre : 0 abstentions : 0)

A l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** le recrutement de 4 agents sur des emplois d'adjoints techniques non permanents pour faire face à un accroissement temporaire d'activité dû à la crise sanitaire.

- **MODIFIE** la liste prévisionnelle des emplois non permanents indiqués dans la délibération du 2 mars 2020.

Questions diverses :

10.1 – Déclaration d'intention d'aliéner

- Compte-rendu des DIA reçus en mairie pour lesquelles Mr le Maire n'a pas exercé le droit de préemption urbain :

- Parc d'Activités de la Froitière

Vente d'un terrain de 1444 m²

- Lotissement la Guilloisière 3

Vente de 4 lots à bâtir de 402, 409, 409 et 422 m²

- 17 rue de la Gare

Vente d'une habitation sur un terrain de 1151 m²

- 26 rue Alain d'Argentré

Vente d'une habitation sur un terrain de 146 m²

- 7 rue des Etangs

Vente d'une habitation sur un terrain de 48 m²

- 15 rue Ambroise Paré

Vente d'un bâtiment à usage de chambre funéraire sur un terrain de 2299 m²

10.2 Délégation au maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés

Marché 2020-01 : Travaux de création d'un terrain de football synthétique et des équipements connexes.

Un marché de travaux a été signé le 9 avril 2020, notifié aux entreprises le 27 avril 2020. Il comprend deux lots attribués comme suit :

- Terrassement – VRD et terrains et équipements sportifs
Le marché a été signé avec l'entreprise Pigeon T.P Loire Anjou (53 Renazé) pour un montant de 736 499.00 € H.T, soit 883 798.80 € TTC.
- Electricité, éclairage
Le marché a été signé avec l'entreprise Citeos Rennes Lucitéa Ouest (35 Cesson Sévigné) pour un montant de 58 844.60 € H.T, soit 70 613.52 € TTC.

Marché 2020-03 : Maîtrise d'œuvre pour le passage du bâtiment de la Fourmillière en 4^{ème} catégorie

Le marché initial d'aménagement des locaux périscolaires ayant été signé avec CF Architecture, et le code de la commande publique nous le permettant, la mairie d'Argentré du Plessis a signé un nouveau contrat de maîtrise d'œuvre avec CF Architecture pour le passage du bâtiment de la Fourmillière de la 5^{ème} à la 4^{ème} catégorie. Ce contrat a été signé et notifié à l'entreprise le 5 mars 2020 pour un montant de 6 500 € H.T, soit 7 800.00 € TTC.

Séance levée à : 21 :10

En mairie, le 26/05/2020
Le Maire
Jean-Noël BEVIÈRE